



Mutuelle CEA - MHN

AA ARCEA GRENOBLE 19 mars 2024



Composition et actions de la commission mutuelle ARCEA

Composition de la commission mutuelle	
Jacques PENNEROUX	Pdt d'honneur ARCEA
Bruno DUPARAY	ARCEA Valduc
Gérard DURIEUX	ARCEA FAR
Martial FABRE	ARCEA SACLAY
Gérald IMBARD	ARCEA Marcoule
Jean-Louis LEBLANC	ARCEA DIF
Yves LEO	ARCEA Valduc
Denis LIMOUZIN	ARCEA CESTA
Jean-Paul SANTOIRE	ARCEA DIF
Alain MOREL	ARCEA LR

+ Contribution Albert DENISE - ARCEA LR

En 2023

- ***13 réunions de la commission (en visio)***
- ***5 réunions des membres en CGS***
- ***1 réunion avec la nouvelle DRHRS***
- ***2 courriels à la DRHRS***
- ***Rédaction message aux adhérents***

Mutuelle CEA – Catégorie retraités – Bilan 2023

➤ **Création d'un nouveau régime à garanties minorées dit « ESSENTIEL » pour les retraités.**

Nouvelle grille de remboursement qui se limite en grande partie au 100% santé.

Répartition des adhésions au 31/07/2023

	Cotisants	Conjoints ayants droits	Enfants ayants droits	Total
Régime CONFORT	10380	2609	305	13294
Régime ESSENTIEL	1113	214	39	1366
Global	11493	2823	344	14660

➤ **Nouvelles améliorations des garanties apportées au contrat de base dit CONFORT :**

- Consultations de spécialistes, (170% BR)
- Médecines alternatives, (35€ par séance (maxi 3 par an par bénéficiaire))
- Implants dentaires. (Forfait de 40% PMSS par implant + pilier)

Il en résulte un reste à charge pour les assurés diminué.



Complémentaire santé du CEA : Tarifs pour 2024

Catégorie C2 Retraités			Catégorie C2 Conjoints de retraités		Catégorie C2 Conjoints survivants	
Régime	Cotisation	Vous paierez*	Revenus<seuil Vous paierez	Revenus>seuil Vous paierez	Revenus<seuil Vous paierez*	Revenus>seuil Vous paierez
Confort	2130,12€ 177,51€/mois (+19,6 %)	1902,12€ 158,51€/mois (+20,1%)	0€ 0€/mois (inchangé)	1785,72€ 148,81€/mois (+9,20%)	1902,12€ 158,51€/mois (+20,1%)	2130,12€ 177,51€/mois (+19,6%)
Essentiel	1260€ 105€/mois (inchangé)	1032€ 86€/mois (-2,5%)	0€ 0€/mois (inchangé)	1223,04 € 101,92€/mois (inchangé)	1032€ 86€/mois (-2,5%)	1260€ 105€/mois (inchangé)

Options surcomplémentaires individuelles (non applicables au régime « Essentiel »)	Augmentations 2023 → 2024	Retraités et plus de 60 ans	Enfants
Option 1	+5%	192,38€ 16,03€/mois	80,07€ 6,67€/mois
Option 2	+6,3%	352,37€ 29,36€/mois	147,28€ 12,27€/mois
Option 3	+15%	750,97€ 62,58€/mois	317,83€ 26,49€/mois

* Participation CEA à la couverture santé des retraités affiliés au contrat collectif du CEA : **19€/mois en 2024**



Mutuelle MHN CEA – Cotisations 2024

Comment expliquer une augmentation de 20% sur les cotisations du régime confort ?

(voir communiqué ARCEA de décembre 2023)

- ✓ L'amélioration des prestations (voir planche sur les évolutions 2023),
- ✓ Une dérive des coûts et des dépenses de santé de l'ordre de **7,3% pour 2023** due en partie à la prise en charge par les mutuelles du 100% santé.
- ✓ Une prévision d'évolution des dépenses de **7,9% pour 2024** qui prend en compte les reports de charges de la sécurité sociale vers les mutuelles et les revalorisations de certains actes médicaux.
- ✓ Les évolutions de cotisations liées à la dissociation des comptes des retraités et des actifs.



Quelques règles **importantes** à connaître

- Seul le régime **CONFORT** permet de souscrire à une des 3 options de surcomplémentaire proposées par MHN.
- Si vous êtes adhérent au régime « Confort », vous pouvez demander à changer pour le régime « essentiel » dans les 3 mois à réception du courrier de MHN - **AVANT LE 15 MARS 2024**.
- Si vous avez opté pour le régime « Essentiel » début 2023, vous ne pouvez pas revenir au régime « Confort » avant 2026.
- Un changement d'option ne peut être effectif qu'au 1^{er} janvier à condition d'en avoir fait la demande avant le 31 octobre l'année précédente
- Une sortie des options peut se faire à tout moment. Elle devient alors irréversible
- Une sortie du régime du CEA peut se faire à tout moment. Elle sera irréversible.



Comparatif entre mutuelles Selon méthodologie ARCEA LR



Analyse comparative des coûts de santé

Méthodologie développée par la section du Ripault
et adoptée par la Commission Mutuelle de l'ARCEA

➤ Choix de 3 parcours types de santé :

- Parcours 1 : dépenses de santé importantes,
- Parcours 2 : dépenses de santé moyennes : sans médecine alternative, sans implant dentaire et sans cure,
- Parcours 3 : dépenses de santé réduites : sans cure, pas d'implants, sans prothèse dentaire, sans prothèses auditives, changement de lunettes tous les 3 ans.

➤ Calcul des dépenses mensuelles de santé = cotisation mensuelle + reste à charge mensuel



Adhérent seul
Veuf/Veuve revenu < au seuil

		HUMANIS ESSENTIEL	HUMANIS CONFORT	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2	MUTUALIA NIVEAU 3	MUTUALIA NIVEAU 4	GENERALI IS2
PARCOURS 1	COTISATION MENSUELLE	86,00	158,00	187,00	104,00	135,00	89,00
	RESTE A CHARGE MENSUEL	112,00	41,00	13,00	99,00	73,00	104,00
	DEPENSE MENSUEL DE SANTE	198,00	199,00	200,00	203,00	208,00	193,00
PARCOURS 2	COTISATION MENSUELLE	86,00	158,00	187,00	104,00	135,00	89,00
	RESTE A CHARGE MENSUEL	77,00	24,00	8,00	65,00	42,00	77,00
	DEPENSE MENSUEL DE SANTE	163,00	182,00	195,00	169,00	177,00	166,00
PARCOURS 3	COTISATION MENSUELLE	86,00	158,00	187,00	104,00	135,00	89,00
	RESTE A CHARGE MENSUEL	28,00	17,00	7,00	33,00	15,00	28,00
	DEPENSE MENSUEL DE SANTE	114,00	175,00	194,00	137,00	150,00	117,00

La cotisation du contrat GENERALI IS2 est de 89€/mois jusqu'à 80 ans : au-delà, elle croit de 3€ par an



Etude sur l'évolution de structure de cotisation pour la catégorie des retraités



Mutuelle CEA

Retour sur l'étude sur le changement de structure de cotisation pour la catégorie des retraités

Constat :

- Actuellement le statut de conjoint ayant-droit est basé sur le seul revenu du conjoint (seuil fixé à 8 fois le SMIC brut mensuel).
- Près de 3000 conjoints bénéficient d'une exonération de cotisation.
- Les adhérents cotisants (près de 12000) voient leur cotisation majorée de 20% soit de l'ordre de 30€/mois

Objectif de l'étude : faire évoluer le seuil vers un critère basé sur le revenu de foyer

- Septembre 2022 : Lancement de l'enquête sur les revenus fiscaux
- Mars 2023 : présentation en CGS des résultats de l'enquête sur les revenus.

Résultats de l'enquête	Nb Conjoints non cotisants	Var. conjoints non cotisants	Baisse de la cotisation
Structure actuelle	2822		
Tranche CSG Normale 2 parts	1377	-51,20%	-10,60%
CSG taux normal	1679	-40,50%	-8,00%
16 SMIC	245	-91,30%	-20,60%

- Juin 2023 : Devant l'absence de convergence entre OS sur le seuil à retenir DRHRS a décidé qu'aucune modification de structure de cotisation ne serait faite d'ici le renouvellement du contrat en 2026.



Réseau de santé et actions sociales

Pour réduire son reste à charge, il faut privilégier les réseaux de soins

RÉSEAUX DE SOINS DE KALIXIA



Kalivia optique

+ de 5 100 opticiens
(versus 2 500 Itelis)

**Soit 40% des professionnels en
exercice**



Kalivia Audio

+ de 3 400 Centres d'Audio
(versus 1 000 Itelis)

Soit 80% des centres en France



Kalivia Dentaire

3 200 Chirugiens dentistes
(versus 2 620 Itelis)



Kalixia Ostéo

400 Ostéopathes
Ouvert depuis fin mars 2018



L'aide sociale mutuelle CEA et MHN

Besoin d'une aide financière en raison de frais exceptionnels de santé, vous pouvez effectuer une démarche auprès de la MHN CEA : **appeler le 3996**.

Deux commissions sociales

➤ **La commission sociale au sein de la mutuelle Malakoff Humanis National du CEA**

Six membres, élus en CGS (Commission de Gestion Sociale), cinq représentent les syndicats, et un les retraités. Une conseillère de Malakoff Humanis à la direction des engagements sociaux anime cette commission.

➤ **L'aide sociale du groupe Malakoff Humanis**

Dans quels cas peut-on être aidé ?

- Handicap
- Cancer
- Frais dentaires implants, prothèses...
- Bien vieillir accompagnement de perte d'autonomie...
- Psychothérapie, psychomotricité.